

Appel à articles exceptionnel et complémentaire

Pour le Recherches Familiales n° 18

A paraître en janvier 2021

« Familles et luttes politiques et sociales »

Suite à la présentation du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) qui donne lieu à un vaste mouvement de contestation dans les universités et les centres de recherche français, beaucoup de chercheuses et chercheurs annulent toute activité de recherche, comme les colloques et manifestations. Par ailleurs, un grand nombre des revues de sciences humaines et sociales participent à un mouvement de grève et cessent toute activité.

Après discussion au sein de son comité de rédaction, la revue *Recherches Familiales*, étant internationale et de publication annuelle, a décidé de ne pas suspendre ses activités.

En revanche, par solidarité et pour montrer leur engagement, les membres du comité ont décidé de compléter l'appel à articles pour le n° 18 intitulé : « Les états de la famille suite à la séparation du couple » (cf. appel à articles à : <https://www.unaf.fr/spip.php?article25543>), à paraître en janvier 2021, par un second appel sur le thème « Familles et luttes politiques et sociales » qui permettra de poser, en lien avec l'actualité, un nouveau questionnement sur la place de la famille dans les mobilisations politiques.

La famille comme objet de lutte

En quoi la famille peut-elle être objet de lutte ? Le principe de la famille comme bénéficiaire d'une attention politique singulière, une certaine représentation de la famille ou une défense de formes de familles, voire des situations familiales particulières, peuvent être au cœur de luttes politiques et sociales. Quels en sont les enjeux, les acteurs, les objectifs ? Comment se manifestent ou se traduisent ces luttes ? En quoi rendent-elles compte de la famille, des familles ou de certaines familles ? Quelles analyses peuvent être conduites à ce propos ?

Les familles actrices de lutte

Quelles sont les familles engagées dans des luttes ? Au nom de quels valeurs, idées, représentations, revendications, objectifs ? Quels membres de la famille se mobilisent ? Que représentent-ils ? Comment luttent-ils ? Sous quelles formes de mobilisation ?

Les conséquences et impacts de la lutte dans la vie familiale

Enfin, quelles sont les conséquences, sur le moment, des luttes politiques et sociales sur les dynamiques internes des familles, en termes de rôles, de rapports de pouvoir, d'organisation, bref de fonctionnement général ? A moyen-terme et long-terme, qu'est-ce qu'une lutte ou un type de lutte a eu comme conséquences durables sur cette vie familiale ?

Plus largement, est-ce que la lutte est une forme de socialisation pour la famille, en tant qu'entité ? Est-ce qu'elle peut renforcer l'entité familiale, sous la forme par exemple d'un sentiment d'appartenance, ou l'affaiblir ?

Indications techniques

Les articles entièrement rédigés sont à proposer au Comité de lecture de Recherches Familiales avant le 1er mai 2020. La revue paraîtra en janvier 2021.

Pour mieux connaître la revue : <http://www.unaf.fr/spip.php?rubrique181>

Pour consulter le règlement intérieur : <http://www.unaf.fr/spip.php?article16501>

Anonymat

Il appartient aux auteur.e.s de rendre anonyme leur article. Lorsqu'ils.elles citent leur propre référence, ils.elles doivent indiquer « XXX » à la place de leur nom.

En revanche, le message d'accompagnement doit indiquer l'ensemble des auteur.e.s, l'institution de rattachement et le texte originel qui paraîtra dans la version finale à la place des « XXX » sus-mentionnés, en cas de diffusion.

Article

40 000 caractères, notes de bas de page et espaces compris. L'article doit être accompagné d'un résumé de 700 à 900 caractères, espaces compris.

Références

Ne pas utiliser le système américain (nom de l'auteur(e) et page entre parenthèses), mais le système « français » de référence intégrale en note de bas de page. Pour le référencement, voir les articles de la revue déjà publiés.

La revue Recherches Familiales est publiée en version papier et en version électronique sur les sites Portail Doc de l'Unaf et Cairn. La revue fait l'objet de plus de 15 000 téléchargements d'articles par mois.

La revue Recherche Familiale fonctionne selon des principes stricts de lutte contre le plagiat, y compris d'autoplégat. L'auteur.e doit s'engager sur l'honneur que l'article proposé est un travail original, fruit d'un

travail personnel. Ce travail a été rédigé de manière autonome, sans recourir à d'autres sources ou outils que ceux que l'auteur.e a explicitement déclarés comme tels. Ce travail ne comporte pas de plagiat ni d'autoplaciat. Tous les développements repris d'une source extérieure sont cités entre guillemets avec un renvoi précis à la source dûment identifiée (y compris Internet). Le fait de ne pas citer une source, ou de ne pas la citer correctement, est constitutif de plagiat. Le plagiat est considéré comme une faute grave par le comité de rédaction de la revue Recherches Familiales, qui se réserve la possibilité de la dénoncer.

Envoyez votre article (fichier en format Word ou Rtf) par courrier électronique à recherches.familiales@unaf.fr. Date limite d'envoi : 1er mai 2020. Un accusé de réception vous sera envoyé.

A noter : Si l'article est susceptible d'être publié (décision du comité de rédaction), il sera demandé à l'auteur.e de signer deux documents : une autorisation de reproduction/cession de droits et une déclaration sur l'honneur assurant que l'article présenté ne comporte pas de plagiat.